



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**  
**27 È 28 DI LUGLIU**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/048**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Mattea CASALTA  
AU NOM DU GROUPE «FEMU A CORSICA »**

**OBJET : EMPLOI LOCAL.**

Monsieur le Président,

Le Président de l'Assemblée de Corse a récemment lancé la charte pour l'emploi local destinée à valoriser les compétences insulaires en privilégiant les recrutements de locaux. Cette charte qui, je l'espère, sera un succès, a vocation à toucher l'ensemble des entreprises et institutions implantées sur notre île.

À l'heure où le taux de chômage des corses dépasse encore les 10% de la population active, nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle initiative et l'encourager.

Cependant, force est de constater que la tâche est d'ampleur et que le chemin est encore long.

J'en veux pour preuves les agissements de nombre de grands groupes nationaux et de grandes administrations.

Nous pouvons notamment prendre l'exemple du secteur bancaire dont les cadres sont, en très grande majorité, importés du continent alors que la ressource humaine pourrait être trouvée sur place et dont les salariés locaux sont régulièrement mutés sur le continent dans le cadre de grands mouvements avec des perspectives de retour souvent réduites. Le grand mouvement est d'ailleurs quasi obligatoire pour quiconque aspirerait à faire évoluer sa carrière.

Ce n'est qu'un exemple mais il reflète assez bien les problématiques et injustices auxquelles sont confrontés nos jeunes issus des formations locales et dont les compétences pour occuper ces postes sont avérées. Nombreux sont ceux qui ont dû partir trouver un emploi ailleurs alors que des postes qui couvrent leurs champs de

compétences sont pourvus par des ressources humaines non issues du vivier local. D'autres persistent à vouloir simplement rester près des leurs mais n'ont que très peu de perspectives professionnelles. Certains préfèrent carrément accepter des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés afin de rester en Corse.

Je ne dis pas là que la problématique de l'emploi en Corse n'est due qu'à ce que je viens d'exposer mais je suis convaincu que cela pourrait la réduire considérablement. Je précise aussi que l'exemple du secteur bancaire, s'il est particulièrement représentatif de la problématique de l'emploi des cadres en Corse dans les structures citées précédemment, intègre beaucoup de banques mais que certaines ont des pratiques que l'on qualifiera de plus vertueuses concernant l'emploi des locaux.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, alors que la charte pour l'emploi local apparaît comme une première éclaircie dans un ciel orageux, je vous demande comment l'Exécutif pourrait aller encore plus loin dans une démarche de corsisation des emplois afin de ne plus laisser sur le bord de la route les corses qui souhaitent travailler sur leur terre que ce soit dans le cadre d'une embauche ou d'un retour de mutation.

Je vous remercie.